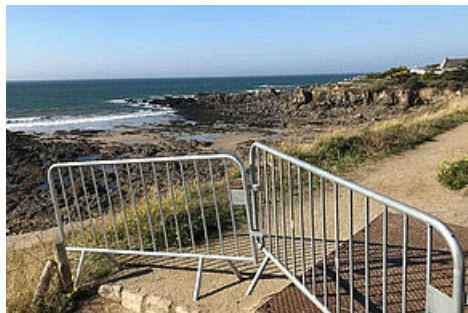




VIGILANCE MÉTÉO - Fermeture des parcs et du littoral

Publié le 20 octobre 2026

Les prévisions annoncent un renforcement des vents dans la nuit de mardi à mercredi, avec des rafales pouvant atteindre 90 km/h au cours de la journée de demain

Par mesure de précaution, un arrêté municipal interdira l'accès à plusieurs espaces naturels communaux à compter de 8 h, le mercredi 21 octobre : le Petit Bois, le parc Jean et Soizik Fréour, le bois de Ker d'Abas et l'ensemble du littoral communal.

Un point de situation sera réalisé dans la journée de mercredi en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des prévisions pour les jours suivants.

En cette période de vacances, la commune appelle chacun à la plus grande prudence. Les secteurs exposés du littoral, et notamment la côte sauvage, peuvent présenter des risques importants en cas de fortes rafales. Nous vous remercions de respecter les consignes de sécurité et les éventuelles interdictions mises en place.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-
batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25